

Règlement particulier du tournoi promobad double dames CHATEL BADMINTON du dimanche 22 décembre 2024

Article 1

Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et à ce règlement particulier. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses Jeunes, Sénior et Vétérans des séries N3 à NC licenciés à la FFBad pour le tableau de double dame. Le jour du tournoi, ils devront être en possession de leur licence.

Article 2

Le GEO qui officie sur le promobad est Kévin Chaumeil.

Article 3

Le tournoi se jouera en double dame pour les séries N3, R, D, P et NC. Le nombre de participants ne pourra dépasser **60 joueurs**.

Article 4

Les droits d'inscription sont de 8 € par joueur. La date limite d'inscription est fixée au 13/12/2024. Prise en compte du CPPH le 12/12/2024. Établissement des tableaux le dimanche 16 décembre 2024.

Article 5

Les rencontres se dérouleront par poules de 5 ou 6

Article 6

Les matchs se feront en auto arbitrage.

Article 7

La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badnet qui est le logiciel de gestion de compétition de badminton préconisé par la FFBad.

Article 8

En cas d'écart trop important entre les paires d'une poule un calcul de point sera mis en place afin de rendre le match le plus équitable.

Article 9

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront **RSL DLT81**.

Article 10

Point particulier : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois, et s'il touche pendant l'échange il sera compté faute.

Article 11

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 12

Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

